

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1099

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LE REFUS DE LA RÉFORME DU PARLEMENT

De l'estime du peuple pour ses représentants

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

La déception se lisait sur le visage de mon vieil ami E., conseiller national. Que sa rétribution pour des journées de 12 heures reste inférieure à celle d'une femme de ménage, il pouvait encore l'admettre. Mais que 70% des votants aient rejeté cette réforme heurtait l'idée qu'il se faisait de sa fonction. «Notre travail et notre engagement ont-ils donc si peu de valeur aux yeux du peuple?» Le résultat du vote laisse effectivement songeur: pourquoi une dépense de 5 centimes par habitant et par jour en faveur du parlement paraît-elle exagérée alors que le même jour les citoyens approuvent un crédit impressionnant de 15 milliards pour les transversales alpines?

Pour expliquer cette réaction on a cité le «fossé entre le parlement et le peuple». Attendons le résultat du sondage Vox dans deux mois pour savoir si ce motif, parmi d'autres, est pertinent. D'ici là je n'accorderai pas trop d'importance à l'argument de la mauvaise humeur des citoyens. Certes des enquêtes indiquent que la cote de popularité des Chambres fédérales est en légère baisse, mais elle reste généralement meilleure que celle des parlements étrangers. Je crois que le résultat de cette votation reflète plutôt les rapports difficiles qu'entretiennent parlement et démocratie directe.

Succès assuré

Première constatation. Les députés fixent eux-mêmes le montant de leur rémunération qui est soumis au référendum facultatif. Imaginons les professeurs d'université et les hauts fonctionnaires décidant de leurs salaires — de 150 000 à 200 000 francs ou même plus — et contraints de demander l'aval du peuple. Il y a fort à parier que ces propositions seraient le plus souvent rejetées. Les rétributions que l'on se sert à soi-même sont toujours suspectes, même si elles sont modestes et amplement justifiées. Le parlement ne peut se libérer de cette suspicion puisqu'il est maître non seulement de son organisation mais encore de sa rémunération. De plus les droits populaires sont fondamen-

talement des instruments de contrôle qui expriment la méfiance. Le salaire des députés est un objet idéal pour le référendum qui, une fois lancé, est quasiment assuré du succès.

Mais la raison première de l'échec du projet réside, à mon avis, dans le fait que l'objectif de modernisation du parlement n'a pas été reçu par la population. Cela n'est guère étonnant. Jusqu'à très récemment on a valorisé le parlement de milice, bénévole, pilier central de notre culture civique et témoin de notre idéologie particulariste. Pendant longtemps les députés bourgeois n'ont pas voulu admettre que la réalité est tout autre, à savoir que le mandat parlementaire représente pour le moins une charge à mi-temps et qu'il y a en fait deux catégories de députés: les professionnels représentants d'intérêts et les miliciens. Et c'est très récemment avec les propositions de René Rhinow et de Gilles Petitpierre qu'une majorité s'est dégagée en faveur d'un parlement fort et efficace. Il était erroné de croire que le peuple allait accepter rapidement et sans effort particulier d'explication ce changement important: le parlement est plus qu'un simple rouage; c'est une institution dont l'image est profondément marquée en nous.

Des familiers du système représentatif

Un regard sur la carte du pays révèle d'intéressants parallèles entre les résultats de la votation et les rapports différents à la démocratie directe et représentative des deux côtés de la Sarine. La Suisse centrale, Appenzell et Glaris — des cantons à forte tradition de *landsgemeinde* et de démocratie d'assemblée — ont donné de fortes majorités rejetantes. Vaud, Neuchâtel, Genève et le Tessin par contre ont mieux soutenu le projet de réforme que la moyenne alémanique; dans ces cantons les votations sont moins fréquentes et même les petites communes disposent d'un parlement. Il est possible que le meilleur accueil fait au projet par les Romands résulte d'une familiarité plus grande avec le système représentatif. En Suisse alémanique par contre on entend fréquemment dire que seule la démocratie directe est une véritable démocratie; le

parlement et le gouvernement sont relégués à l'arrière-plan.

Une telle conception de la démocratie présume des réelles possibilités des droits populaires et méconnaît l'importance du parlement. Le rêve suisse (-alémanique) de voir les autres pays européens adopter des formes de démocratie directe est légitime. Mais peut-être devrions-nous apprendre à mieux connaître le parlement de notre propre pays. ■

Ce point de vue a paru dans le *Tages Anzeiger* du 3 octobre. Traduction DP.

EN BREF

L'ouverture à la concurrence des marchés publics inquiète certains car, comme le rappelait récemment l'AGEFI, il sont l'un des plus protégés dans notre système fédéraliste à trois étages. Le journal officiel de la Communauté économique deviendra un organe de publication obligatoire des adjudications, et il sera complété par un système électronique *ad hoc*.

Dans la *Tribune de Genève* du 28 septembre Raphaël Saborit commentait la votation sur le droit de timbre par ces mots: «Ceux qui prétendent que les banques commandent dans ce pays n'ont pas tout tort...».

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Wolf Linder

De Bruxelles, Barbara Spéziali

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens